

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Société Anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
48, Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
RCS Paris B 602 036 782

Paris, le 30 avril 2019

Conformément à l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier, Electricité et Eaux de Madagascar est tenue de déposer un rapport financier annuel comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société avant le 30 avril 2019.

La Société reste au cœur d'un conflit avec ses anciens dirigeants relatif au contrôle de sa filiale cambodgienne Victoria Angkor Company Limited (VAK) qui a été déconsolidée dans ses comptes (communiqué du 12 novembre 2018) mais qui vient toutefois d'obtenir une décision de la Cour d'appel de Paris condamnant lourdement le principal instigateur du détournement d'actif (Communiqué du 11 avril 2019). A ce stade et s'appuyant sur la décision de justice susvisée, la Direction s'efforce d'obtenir tous les éléments comptables et financiers de la filiale cambodgienne auprès des Commissaires aux Comptes locaux.

De manière distincte et à la suite de la prise de participation majoritaire dans un ensemble immobilier situé à Lima, capitale du Pérou, la Société pour procéder à cette opération a eu recours à la société de droit péruvien SOUMAYA SAC (Communiqué du 29 juin 2018). Malheureusement, il n'existe pas de convention fiscale entre le Pérou et la France contrairement au Portugal (État de l'Union européenne) avec qui le Pérou a signé, le 19 novembre 2012, une convention protégeant la double imposition des investisseurs et la prévention de l'évasion fiscale. Pour répondre à cette contrainte, la Société a mis en place l'interposition de deux sociétés : (i) une filiale holding de droit portugais dénommée « GRANDIDIERITE » (détenue à 100 %) et (ii) une filiale holding de droit péruvien dénommée « AGAU » (détenue à 85 %) détenant elle-même la totalité du capital de la société de droit péruvien SOUMAYA SAC.

En raison des contraintes administratives et juridiques liées à cette interposition (création des sociétés, certification des actes, traductions assermentées, apostilles, immatriculation, reprise d'engagements etc.), les avocats, experts-comptables et Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales n'ont pas encore, à ce jour, transmis l'intégralité des pièces et justificatifs permettant de finaliser les comptes annuels définitifs à la Société et ce afin que celle-ci puisse les approuver dans les délais.

En raison des situations ci-avant décrites, la Société se trouve actuellement dans l'impossibilité d'établir des comptes consolidés et de produire des comptes réguliers et sincères permettant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat conformément aux prescriptions légales.

La Direction poursuit ses efforts en France, au Cambodge, au Pérou et au Portugal pour essayer de remédier à cette situation. Elle veillera tout particulièrement à ce qu'aucune atteinte à l'intérêt du marché ne puisse découler de ce retard de publication.

A propos du Groupe EEM

Fondé en 1928, Electricité et Eaux de Madagascar détient des participations dans diverses entreprises en France et à l'étranger dont notamment la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et

des Pierres Précieuse - SAIPPPP, la SNC Paris Croix des Petits Champs, la SARL Les Vergers. Electricité et Eaux de Madagascar détient en outre une participation dans Gascogne (16,04 %) qui en fait un des plus gros actionnaires de cette société cotée sur Euro List C, et une participation dans la Société Française de Casinos - SFC (10%).

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Euro List C de Nyse Euronext Paris.